

PARC
OLYMPIQUE

PLAN D'ACTION DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2016-2020



LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli près de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est la seule enceinte au Québec qui peut accueillir des événements de grande envergure. En 2015, le Stade a été occupé pendant 168 jours (incluant le montage, la tenue de l'événement et le démontage), et a accueilli plus d'un demi-million de visiteurs, sa plus forte assistance annuelle depuis 2009.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par quatre millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique aspire à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

À l'aube du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal, le Parc olympique vise à assurer la pérennité de l'héritage historique et patrimonial de ses installations pour les générations futures.

MISSION

Exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

VISION

Faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2016, et du 375^e anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal, en 2017.

VALEURS

- Professionnalisme
- Respect
- Innovation
- Collaboration
- Excellence



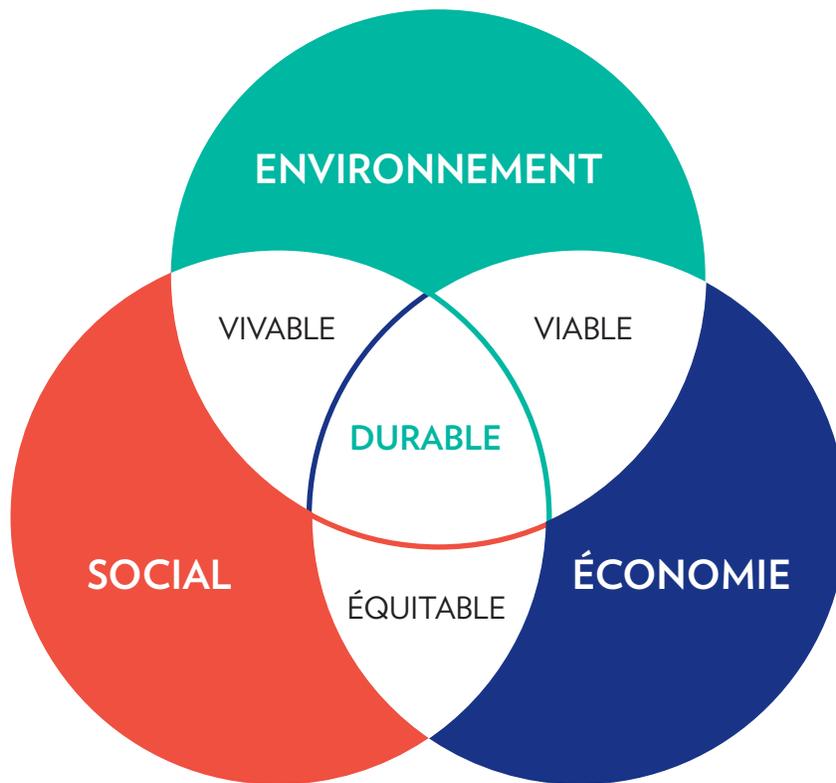
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT BRUNDTLAND

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.



CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, en octobre 2015, la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Cette stratégie présente la vision retenue par le gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui guideront l'administration publique dans sa démarche de développement durable pour les cinq prochaines années.

Tel que prescrit par la *Loi sur le développement durable*, l'ensemble des ministères et organismes (MO) de l'administration publique québécoise doit contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable en mettant en place un plan d'action de développement durable propre à chacune des organisations.

Toutefois, les thèmes de la Stratégie gouvernementale de développement durable sont vastes et variés, et le Parc olympique ne peut évidemment pas prendre d'actions contribuant à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de celle-ci. En effet, les actions que le Parc olympique s'engage à mener dans son plan d'action de développement durable 2016-2020 correspondent à la mission, aux champs d'intervention, aux responsabilités et aux priorités de l'organisation. De plus, fort des apprentissages de son dernier plan d'action de développement durable, le Parc olympique souhaite orienter ses efforts sur des actions davantage structurantes que ponctuelles, gravitant principalement autour de deux volets centraux, c'est-à-dire l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la mobilité durable.

En effet, les imposants systèmes électromécaniques permettant le fonctionnement des bâtiments du Parc olympique en électricité, en chauffage, en climatisation, en éclairage, en ventilation, etc., datent en grande majorité de la construction des équipements, c'est-à-dire du milieu des années 1970. En plus d'être arrivés en fin de vie utile, plusieurs de ces systèmes ne répondent pas ou peu aux standards d'efficacité énergétique actuels. C'est pourquoi le Parc olympique se lance, dans les prochaines années, dans un important projet d'efficacité énergétique, par l'optimisation et la modernisation de nombreux équipements qui permettront une réduction de la consommation d'énergie, une réduction de la facture énergétique et une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments. Ces réductions seront atteintes par des mesures comme l'implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude, la récupération de chaleur et la gestion de pointe électrique, la réfection du réseau d'eau refroidie, la modernisation de certains contrôles, la conversion de l'éclairage général et spécialisé, le *recommissioning* et l'optimisation des systèmes, le remplacement des thermopompes et l'amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe.



CONTEXTE SUITE

La connexion du site aux différents attraits montréalais et le déplacement annuel de millions de visiteurs, touristes, spectateurs et usagers des lieux de façon efficace et durable est également au cœur des préoccupations du Parc olympique.

Les stationnements du Parc olympique, avec leurs quelque 4000 places intérieures et 270 places extérieures, comptent parmi les plus grands au pays et font de l'automobile une option envisageable pour venir au Parc olympique. Toutefois, pour des questions de congestion urbaine, de délais d'attente, de pollution sonore et environnementale, de mobilité durable et de bon voisinage avec les habitants du quartier, le Parc olympique incite et encourage toujours le plus grand nombre de ses visiteurs et usagers à utiliser les modes de transport actifs et collectifs pour venir sur place. Que ce soit en métro, en autobus, en vélo ou à pied, ce ne sont pas les options qui manquent. En effet, le Parc olympique est desservi par deux stations de métro, la station Pie-IX et la station Viau, ainsi que par de nombreuses lignes d'autobus et de pistes cyclables, en faisant l'un des sites touristiques les mieux connectés par le système de transport en commun de la métropole.

L'organisation souhaite toutefois structurer et bonifier davantage ses efforts et son offre de mobilité durable dans les prochaines années, tant pour les visiteurs que pour ses employés et locataires. Nous croyons qu'être une référence en termes de parc urbain moderne signifie également d'être une référence en termes de mobilité durable.

Au courant des dernières années, en plus des aspects environnementaux, économiques et sociaux, la culture est venue, un peu partout à travers le monde, s'imposer comme étant le quatrième pilier du développement durable. En effet, il est vrai que l'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers considérables de développement durable. Ils renforcent l'identité culturelle dans toutes ses composantes et participent de ce fait au développement social et économique. L'accès et la participation à la vie culturelle passent autant par le soutien aux créateurs, la fréquentation des institutions culturelles et la pratique à titre d'amateur, que par la contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos patrimoines. C'est donc sous cet angle de la mise en valeur et de la protection du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, que le Parc olympique souhaite contribuer et prendre en compte le volet culturel dans son plan d'action de développement durable.

Dans la foulée du Sommet Montréal physiquement active, tenu au printemps 2014, et à la suite de l'adoption de la première Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, à l'automne 2014, le Parc olympique est devenu, en mai 2015, un partenaire engagé du Plan d'action régional Montréal physiquement active. Ce Plan d'action régional est le résultat d'une concertation entre de nombreux partenaires de l'aménagement, du transport, de la santé, de l'éducation, du monde municipal, du milieu communautaire, d'entreprises ainsi que du sport et de l'activité physique. Ce Plan d'action permet de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes de l'île de Montréal à devenir et demeurer physiquement actives.

En droite ligne avec les engagements qu'il a pris en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active, le Parc olympique souhaite les poursuivre et les bonifier en inscrivant des actions concrètes dans son plan d'action de développement durable 2016-2020. Ces actions viseront principalement l'accès aux installations sportives du Parc olympique aux jeunes des écoles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que des collaborations avec des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux de l'est de Montréal, afin de soutenir des actions favorisant de saines habitudes de vie par l'utilisation des infrastructures du Parc olympique.



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 s'articule autour de huit orientations et vise l'atteinte de 27 objectifs. De ces 27 objectifs, trois sont considérés par la stratégie comme étant incontournables, c'est-à-dire que l'ensemble des MO doit adopter au moins une action s'y rattachant, et deux sont considérés incontournables uniquement pour les MO directement concernés par les champs d'intervention visés.

Aux fins de comptabilisation des résultats selon la stratégie gouvernementale, une action doit être associée à un seul objectif, même si elle en vise plusieurs.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Retenu par le
Parc olympique

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique - Objectif incontournable pour l'ensemble des MO	✓
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics - Objectif incontournable pour l'ensemble des MO	✓
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	✓
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial - Objectif incontournable pour l'ensemble des MO	✓
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables - Objectif incontournable uniquement par les MO directement concernés par les champs d'intervention visés	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 SUITE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Retenu par le
Parc olympique

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	✓

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	✓
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires - Objectif incontournable uniquement par les MO directement concernés par les champs d'intervention visés	
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Soutenir la mobilité durable

7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	✓
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	✓

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

8.1	Améliorer l'efficacité énergétique	
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	

PLAN D'ACTION DU PARC OLYMPIQUE

PLAN D'ACTION DU PARC OLYMPIQUE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
1 Acquérir des véhicules légers et lourds écoénergétiques pour les déplacements et les travaux au Parc olympique	Dix véhicules d'ici le 31 octobre 2020	Nombre de véhicules légers et lourds écoénergétiques acquis
2 Adopter des mesures favorisant la mobilité collective et active pour les employés du Parc olympique	Au moins cinq mesures d'ici le 31 octobre 2017	Nombre de mesures adoptées
3 Réaliser des mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique	Neuf mesures réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES	Nombre de mesures réalisées
4 Intégrer des éléments de respect du patrimoine et d'efficacité énergétique dans le projet de rénovation de la Tour de Montréal	Au moins un élément de respect du patrimoine et au moins un élément d'efficacité énergétique	Nombre d'éléments intégrés
5 Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables	D'ici le 31 octobre 2018	Adoption de la politique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
6 Accompagner chaque dossier présenté au conseil d'administration pour approbation d'une analyse basée sur les principes de développement durable	Ensemble des dossiers présentés pour approbation	Analyse effectuée

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
7 Diffuser, promouvoir et faire connaître les gains du Parc olympique en matière d'efficacité énergétique et de diminution de GES de ses bâtiments	Au moins une diffusion dans un média grand public, une diffusion dans un média spécialisé et une conférence devant une audience spécialisée	Nombres de diffusions, publications et interventions

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
8 Établir, en collaboration avec Docomomo Québec, l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique	Déposer une étude patrimoniale des installations du Parc olympique d'ici le 31 décembre 2016	Dépôt de l'étude
9 Désigner et nommer, en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec, des lieux de mémoire à l'intérieur du Parc olympique	Avoir amorcé une dénomination de lieux à l'occasion du 40 ^e anniversaire des Jeux de 1976, en 2016	Nombre de lieux dénommés

PLAN D'ACTION DU PARC OLYMPIQUE SUITE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
10 Implanter un programme visant l'accès au Centre sportif aux élèves des écoles, principalement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	D'ici le 31 octobre 2018	Date de début du programme

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
11 Développer des partenariats avec des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux de l'est de Montréal, afin de soutenir des actions favorisant de saines habitudes de vie par l'utilisation des infrastructures du Parc olympique	Au moins un partenariat multiannées	Nombre de partenariat
	Actions visant des clientèles dans un cadre curatif	Nombre d'actions dans un cadre curatif
	Actions visant des clientèles dans un cadre préventif	Nombre d'actions dans un cadre préventif

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Soutenir la mobilité durable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
12 Promouvoir et appuyer les modes de transports collectifs et actifs afin d'en accroître la part modale lors des déplacements des différentes clientèles du Parc olympique	Accroissement de la part modale des locataires	Pourcentage d'accroissement par catégorie
	Accroissement de la part modale des visiteurs hors événement	
	Accroissement de la part modale des visiteurs lors d'événements	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
13 Déployer un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques et hybrides rechargeables dans les stationnements du Parc olympique pour les visiteurs et les locataires	Installation de quatre bornes par année pour un minimum de 20 bornes en 2020	Nombre de bornes installées
14 Soutenir le développement et l'utilisation de la voiture électrique dans la région de Montréal par le développement de partenariats avec des organismes œuvrant dans ce domaine	Minimum d'un partenariat d'ici 2020	Nombre de partenariats conclus

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique :

- A** Les responsabilités découlant de la mission, des compétences ou du champ d'intervention du Parc olympique ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. L'organisation ne prévoit donc pas d'entreprendre d'action spécifique à cet égard dans ce plan d'action.
- B** Une autre action du plan contribue directement ou indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Ce plan d'action ne présente pas d'action supplémentaire.
- C** D'autres actions ou engagements correspondant à la mission et à la gestion même des activités du Parc olympique favorisent déjà l'atteinte de cet objectif gouvernemental.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

MOTIF Information supplémentaire

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	A	
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	A	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	B	L'action 5 du plan d'action contribue à l'atteinte de cet objectif
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A	

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS SUITE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

MOTIF Information supplémentaire

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	A	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	B	L'action 5 du plan d'action contribue à l'atteinte de cet objectif

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	A	
---	----------	--

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	C	
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	B	L'action 3 du plan d'action contribue à l'atteinte de cet objectif
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	B	Les actions 1, 2, 3, 12, 13 et 14 du plan d'action contribuent à l'atteinte de cet objectif



PARC
OLYMPIQUE

COORDONNÉES

PARC OLYMPIQUE

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-9401

Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca

Site Web : parcolympique.ca